

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès Verbal de la séance du 17 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 Octobre 2024, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de CAPTIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Captieux, sous la présidence de Madame Christine LUQUEDEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Octobre 2024

Présent.e.s : C. LUQUEDEY, M. LECOZE, D. COURREGELONGUE, J. VANBRABANT, JM MATHA, D. DUCOS, J. KONSHELLE, A. LABOURGUIGNE, P. SANGO, B.FAGET, T.LEXTERIAQUE, V.GOUZON.

Excusé.e.s : P. CALDERON (donne pouvoir à J. VANBRABANT), J-L GLEYZE (donne pouvoir à C.LUQUEDEY),

### ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 Septembre 2024
- Délégations de Mme Le MAIRE,
- Ordre du Jour :

### PRESENTATION :

M. D. COURREGELONGUE, en charge de la voirie, présentera le projet de mise en sécurité du carrefour « PHARMACIE »

### VOIRIE :

Délibération concernant la mise en place d'arrêts minutes sur la voirie de la commune de CAPTIEUX

### BOIS :

Délibération concernant les délaissés de l'autoroute : VOIRIE

Délibération concernant l'achat de voirie verte

### R.H :

Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Délibération relative à l'application de l'entretien professionnel aux agents contractuels recrutés sur des emplois non permanents (pour faire face à un

**accroissement temporaire d'activité ou pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité) et aux agents contractuels recrutés sur des emplois permanents dont la durée est inférieure à un an**

### **FINANCES :**

**DM 2024-01 SDEEG**

**Délibération concernant la tarification de la séance de cinéma du 18-10-2024 à 14h dans le cadre du FESTIVAL ALIMENTAIRE**

### **SIVOM :**

**Délibération sur la fusion au 1-01-2025 du SIEA du SUD BAZADAIS avec le SIVOM du BAZADAIS : avis sur le projet de périmètre et sur les statuts**

### **ECOLE :**

**Délibération donnant autorisation à Mme LA MAIRE de signer la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré du public**

### **SICTOM :**

**Délibération sur le ramassage des ordures résiduelles et du recyclage papier, carton..**

## **COMPTE RENDU DES REUNIONS**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme LA MAIRE annonce que plusieurs délibérations ne seront pas mises au vote mais seront reportées au prochain conseil municipal :

- Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Délibération relative à l'application de l'entretien professionnel aux agents contractuels recrutés sur des emplois non permanents (pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité) et aux agents contractuels recrutés sur des emplois permanents dont la durée est inférieure à un an
- Délibération donnant autorisation à Mme LA MAIRE de signer la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré du public
- SICTOM : Délibération sur le ramassage des ordures résiduelles et du recyclage papier, carton...

### I - Désignation du secrétaire de séance.

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal de désigner son ou sa secrétaire de séance.

Mme Morgane LECOZE propose sa candidature

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés de nommer Mme Morgane LECOZE secrétaire de cette séance

#### **Vote :**

Pour 15 /15

Contre 00/15

Abstention 00/15

### II- Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 Septembre 2024

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Septembre 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents et représentés le compte rendu du 19 Septembre 2024

#### **Vote :**

Pour 15/15

Contre 00/15

Abstention 00/15

### III – Délégations de Mme LA MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il est porté à la connaissance de l'assemblée les décisions prises par Mme la Maire.

Mme la Maire informe l'assemblée des délégations exercées depuis la dernière séance du Conseil :



SERVICES	OBJET -ENTREPRISE	MONTANT TTC	TOTAL DEVIS SIGNES PAR SERVICE
<b>SERVICE ANIMATION COMMUNICATION EVENEMENTS</b>	Audio Pro FAR PRODUCTION XL Prestation Coupes Trophées Sauternes Impression	207,65 € 3.500,00 € 2.200,00 € 278,20 600.60	<b>6.786,45</b>
<b>SERVICE BATIMENT</b>	5 Radiateur électrique	1.110,45 €	<b>1.110,45</b>
<b>SERVICE PERSONNEL</b>	City Zen Permis BE	690.00	<b>690.00</b>

#### **IV – PRESENTATION : MISE EN SECURITE DU CARREFOUR « PHARMACIE »**

Mme la Maire donne la parole à M. Didier COURREGELONGUE, 3ème adjoint en charge des bâtiments et de la voirie, pour présenter le projet de mise en sécurité du carrefour central situé en cœur de bourg.

Didier Courrégelongue présente un aménagement permettant de sécuriser le lieu qui voit 4 routes se croiser, avec une circulation importante, le passage fréquent de camions et de convois exceptionnels, et des difficultés de visibilité souvent évoquées par les automobilistes.

Cet aménagement, qui modifierait le régime de priorités, prendrait en compte des passages piétons plus proches du carrefour, un rétrécissement de la chaussée avant le franchissement du carrefour, ainsi qu'une zone limitée à 30 km/h. Cette première approche nécessite un travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage, inscrit au budget en section d'investissement.

Madame La Maire évoque aussi la possibilité d'installer des feux tricolores.

Didier Courrégelongue propose de prendre une décision concernant l'aménagement de ce carrefour lors du prochain Conseil Municipal.

#### **V- VOIRIE : Délibération concernant la mise en place d'arrêts minutes sur la voirie de la commune de CAPTIEUX**

##### **Explications :**

Sur l'invitation de Mme la Maire, Didier COURREGELONGUE conserve la parole pour proposer la réalisation d'arrêts-minute dans la partie commerciale du bourg, afin de réguler le stationnement des véhicules et favoriser la fluidité aux abords des commerces ainsi que leur fréquentation. La commune réaffirmerait ainsi sa volonté de maintenir les commerces de centre-bourg, choix toujours confirmé au fil des mandatures.

### Délibération :

Afin de réguler le stationnement des véhicules et favoriser la fluidité aux abords des commerces ainsi que leur fréquentation, Mme LA MAIRE propose la mise en place d'Arrêts Minutes dans la partie commerciale du bourg.

Mme LA MAIRE propose au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- La mise en place de 5 zones d'arrêts minutes :
  - Une zone pharmacie et boulangerie O PAIN DES LANDES : 4 places
  - Une zone Superette VIVAL : 2 places
  - Une zone TABAC PRESSE : 2 places
  - Une zone superette COCCI MARKET : 2 places
  - Une zone boulangerie GAUMONT : 2 places
  - Une place pour PMR au pôle ressource
- La durée de stationnement de tout véhicule, limitée par le législateur à 15 min
- L'amplitude horaire de ces stationnements entre 7h et 19h

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve ces propositions à l'unanimité des présents et représentés

### Vote :

Pour 15/15

Abstention : 00/15

Contre : 00/15

## VI - RH

### **Mme LA MAIRE en début de séance a annoncé le report de ces deux délibérations :**

- Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Délibération relative à l'application de l'entretien professionnel aux agents contractuels recrutés sur des emplois non permanents (pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité) et aux agents contractuels recrutés sur des emplois permanents dont la durée est inférieure à un an

## VII - FINANCES

### **A - DM 2024-001 SDEEG :**

### EXPLICATIONS :

Il est exposé qu'un emprunt a été réalisé en 2023 par la Commune auprès du SDEEG pour la mise en place d'horloges astronomiques assurant la régulation de



l'éclairage public. Elles permettent notamment d'assurer l'extinction nocturne de l'éclairage, en lien avec les économies d'énergie voulues par le Conseil Municipal et le projet de Réserve Internationale de Ciel Étoilé portée par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Le montant de l'installation s'est élevé à 20.447,93 €, correspondant au montant de l'emprunt. Cette opération dont le remboursement se fait par mensualité ne figure pas dans le bon chapitre budgétaire.

**Délibération DM 2024-01 :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés de ne pas prendre cette décision modificative. Il souhaite des explications complémentaires

**Vote :**

Pour : 15/15

Contre : 00/15

Abstention : 00/15

**B - DELIBERATION CONCERNANT LA TARIFICATION DE LA SEANCE DE CINEMA DU 18-10-2024 A 14H DANS LE CADRE DU FESTIVAL ALIMENTAIRE**

Dans le cadre du « Festival Alimentaire », une séance particulière de projection de film thématique sera assurée au cinéma. Des scolaires peuvent notamment être amenés à y assister.

Mme la Maire propose donc une tarification spécifique, composée comme suit :

- 3 € pour les scolaires,
- 5 € pour les spectateurs adultes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés ces propositions.

**Vote :**

Pour 15/15

Contre 00/15

Abstention 00/15

**VIII – SIVOM : Délibération sur la fusion au 01-01-2025 du SIEA du SUD BAZADAIS avec le SIVOM DU BAZADAIS : avis sur le projet de périmètre et sur les statuts**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre 2024, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de CAPTIEUX à 19h30, sous la présidence de Madame/Monsieur la/le Maire.



Mme La Maire expose que Monsieur le Préfet, par courrier notifié en date du 11 septembre 2024, a adressé un arrêté fixant le périmètre du nouveau syndicat résultant de la fusion du SIAE SUD BAZADAIS avec le SIVOM du BAZADAIS.

Mme La Maire rappelle que cette fusion découle de la loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces deux syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts de compétence Eau Potable et Assainissement Collectif. Par ailleurs, l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services.

**Vu** la loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences AEP et assainissement collectif aux communautés de communes ;

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.5212-27 ;

**Vu** la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015 ;

**Vu** la délibération du 11 juillet 2024 du comité syndical du SIVOM du BAZADAIS donnant un avis favorable à la fusion avec le SIEA du SUD BAZADAIS,

**Vu** l'avis favorable du 30 août 2024 du SIEA du SUD BAZADAIS à la fusion avec le SIVOM DU BAZADAIS,

**Vu** le courrier de saisine de Monsieur le Préfet de la Gironde, en date du 11 septembre 2024, notifiant l'arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat, résultant de la fusion du SIVOM du BAZADAIS et du SIEA SUD BAZADAIS,

**Vu** le projet de Charte de Gestion, convenu entre le SIVOM DU BAZADAIS et le SIEA DU SUD BAZADAIS, pour les 18 mois suivant la création du nouveau syndicat issu de leur fusion.

Le projet d'arrêté de périmètre du futur syndicat étant exposé au conseil municipal Mme La Maire fait état des principaux éléments de gouvernance :

- Dénomination du futur syndicat : EAUX DU GRAND BAZADAIS ;
- Membres du syndicat : les communes (AUBIAC, BAZAS, BERNOS BEAULAC, BIRAC, CAPTIEUX, CAZATS, CUDOS, GAJAC, GANS, LE NIZAN, LIGNAN DE BAZAS, LUCMAU, MARIMBAULT, POMPEJAC, SAINT CÔME, SAUVIAC et UZESTE) ;
- Intégration de l'ensemble des compétences des deux syndicats préexistants ;
- Définition du siège du syndicat : 7 avenue G.A de TONTOULON 33430 BAZAS ;
- Gestion pour les 18 mois suivant la création du futur syndicat.



En application de l'article L.5212-27 du CGCT, Mme La Maire soumet à l'avis du Conseil syndical le projet de périmètre, de statuts et de la charte de gestion pour les 18 mois suivant sa création, du futur Syndicat des EAUX DU GRAND BAZADAIS.

Après avoir délibéré

Le Conseil municipal à la majorité des présents et représentés :

- **APPROUVE** la fusion entre le SIEA SUD BAZADAIS et le SIVOM DU BAZADAIS,
- **APPROUVE** le projet de périmètre joint à l'arrêté préfectoral ;
- **APPROUVE** le projet de statuts joint à l'arrêté préfectoral ;
- **APPROUVE** le projet de charte de gestion pour les 18 mois suivant la création de la fusion ;
- **AUTORISE** Mme La Maire à notifier la présente décision au Préfet ;
- **AUTORISE** Mme La Maire à mettre en œuvre à l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement de cette fusion ;
- **AUTORISE** Mme La Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

Pour : 14/15

Contre 00/15

Abstention 01/15 (Mme LABOURGUIGNE Astrid)

**IX – ECOLE : Délibération donnant autorisation à Mme LA MAIRE de signer la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré du public**

Mme LA MAIRE en début de séance signale que cette délibération sera reportée

**X – SICTOM : Délibération sur le ramassage des ordures résiduelles et du recyclage papier, carton.**

Mme LA MAIRE en début de séance signale que cette délibération sera reportée

**XII - QUESTIONS DIVERSES ET COMPTE RENDU DE REUNION**

- Madame La Maire et Mr Matha ont reçu les présidents du club de rugby pour faire un point général. Il a été demandé au club de faire attention à la consommation d'électricité (chauffage notamment)



- - Une réflexion est à mener sur l'installation de compteur Linky pour pouvoir gérer la consommation réelle de l'éclairage public qui pour l'instant fait l'objet d'un forfait.
  
- Madame La Maire félicite la commission Animation pour la réussite de la soirée Alain Chamfort.
  
- Le Conseil des sages a élu une nouvelle présidente (Martine Korschelle) et un nouveau secrétaire (Michel Viaud) suite à la démission de membres du bureau et du Président.

Fin de la séance à 20h57

